

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

---

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA  
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1952)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par  
Mme Capdevielle, rapporteure

-----

### ARTICLE 2 BIS A

- I. Aux alinéas 3 et 8, supprimer les mots : « le ou ».
- II. À l'alinéa 3, à deux reprises, et aux alinéas 4 et 5, supprimer les mots : « du ou ».
- III. À l'alinéa 3, supprimer les mots : « ce ou de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.